



**Edito de Thierry Cornillet, Président fondateur
et Président du groupe de travail « service d'appui-conseil »**

Le service d'appui-conseil est un dispositif opérationnel mis en place pour répondre aux besoins que vous avez exprimés pour capter efficacement les fonds internationaux nécessaires à vos projets de développement.

Il constitue la 3^{ème} étape de la politique engagée depuis 2008 par l'AIRF et qui s'est concrétisée par :

- *la mise en ligne d'un guide des financements internationaux* accessibles aux collectivités (consultable en ligne à partir du site de l'AIRF www.regions-francophones.com,
- *l'organisation des séminaires spécialisés* pour renforcer les connaissances des cadres de vos Régions dans le montage de projets. (**Cycle du projet et financements européens, Montage de projet**), Ces stages **gratuits** et d'un très haut niveau sont encadrés par des experts de l'Agence Française de Développement (AFD) et des consultants privés.
- *la création d'un service d'appui conseil* qui met à votre disposition, **aux frais de l'AIRF**, l'expertise nécessaire pour préparer et déposer de manière efficace vos dossiers auprès des bailleurs de fonds.

Compte tenu des besoins identifiés, ce **service d'appui-conseil remplit 4 missions :**

1. une **veille permanente** sur les dispositifs financiers (appels à proposition, ...) des bailleurs de fonds
2. une **diffusion périodique d'une lettre** spécifique d'information adaptée aux demandes des Régions ;
3. une **analyse-conseil (de 1^{er} niveau) des projets proposés** pour vérifier leur faisabilité et pour les sélectionner ;
4. une **aide au montage** des dossiers sélectionnés.

Pour rendre ce dispositif plus efficient, il faudrait que chaque Région se dote d'une cellule « projets » clairement identifiée dont le ou les cadres en charge de cette thématique seraient sélectionnés par l'AIRF pour participer aux stages dédiés : « **Cycle du projet et financements européens** » (formation théorique pour maîtriser la méthode de rédaction des projets (cadre logique), et la formation « **Montage de projets** » (formation pratique pour retravailler les projets en cours dans les Régions avec des experts),

Les projets rédigés par un cadre administratif, issu de cette cellule et ayant suivi les formations, seront soumis en priorité, après signature d'une convention de sa Région avec l'AIRF, **au service d'appui-conseil** .